



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Équipement

Montreuil, le 21 juin 2023

REMISES DE SERVICE : UN EFFET D'ANNONCE !

La direction, lors de la commission métier du 24 mai dernier, a annoncé accéder à la revendication sur la prise en compte des prises et remises de service.

Une avancée pour les cheminots des centraux sous-stations ?

Si certaines organisations syndicales se gargarisent d'avoir obtenu des avancées sans jour de grève, il est bon de rappeler qu'une journée d'action a été portée par la seule CGT le 17 octobre 2022.

La direction, sans raison apparente, hormis peut-être laisser paraître un quelconque dialogue social, amorce un geste en direction des conditions de travail des RSS. Pour la CGT, il convient de rester très mesurés. Les compteurs TQ seront incrémentés de 10 minutes pour correspondre à cette disposition. Les roulements des Centraux devront être modifiés en conséquence pour intégrer ce changement.

Le CSS de Montpellier est fort d'un accord local de 15 minutes.

Pour la CGT, cette annonce reste avant tout un effet de communication. Elle n'a aucun effet incitatif sur les embauches. Elle n'a aucune incidence sur les salaires. Ce temps TQ généré sera toujours aussi difficile à prendre dans les CSS où il y a des manques récurrents de personnel.

Aujourd'hui, les centraux sous stations sont majoritairement en sous-effectif. Si la direction annonce 140 recrutements pour cette année, elle est prête à raccourcir la formation des CSS afin de valider « plus vite » un grand nombre de régulateurs. En attendant, elle compte faire appel à l'ELOG national pour colmater les brèches. Elle omet également les 44 % de cessation depuis 2019 !

La CSS de Chambéry en est un parfait exemple. Ce collectif de travail est malmené.

L'absence de recrutement préfigure des dangers que la direction devra assumer !

La véritable raison de cette annonce se trouve surtout dans les dossiers à l'ordre du jour de cette réunion. La direction entend focaliser et se contenter de la question des parcours pro pour les RSS. Cependant, le document d'étude présenté n'apporte aucune réponse, aucune piste probante aux problématiques soulevées par les RSS.

Une nouvelle fois, la direction fausse les débats, passant sous silence les revendications principales des agents :

- une reconnaissance salariale à la hauteur des spécificités et des responsabilités ;
- un parcours professionnel garanti jusqu'à la qualification F (niveau 6) pour celles et ceux souhaitant poursuivre à leur poste ;
- de véritables passerelles pour les RSS souhaitant changer de métier.



Pour la CGT, ces sujets sont loin d'être nouveaux. Il est nécessaire et urgent de donner des perspectives pour les agents souhaitant conserver leur poste, en rendant accessible la qualification F (classe 6).

Pour la CGT, il serait relativement simple de valoriser le poste de RSS en réévaluant la question salariale. D'ailleurs, si la direction est capable de payer très confortablement un agent « volant », elle peut largement apprécier à la hausse les effectifs locaux. Ce n'est donc pas une question de moyens, mais d'idéologie.

La direction ne doit pas oublier que le faible nombre de RSS au regard de la masse salariale globale rend cette population d'autant plus facile à se mobiliser fortement.

Le dernier mouvement de 2022 en est le parfait exemple avec environ 180 D2I sur la France entière.

Il faut rappeler que, si les embauches se font sur la base de la qualification E (classe 5), les reconversions en RSS pour les qualifications D (classe 4) restent d'actualité, même si le document présenté lors de cette commission métier ne l'évoque pas du tout.

Pour la CGT, il y a donc un potentiel important d'agents pouvant prétendre au poste de RSS, ce qui apporterait des solutions en interne plus rapides et fiables. À ce jour, cette piste n'est toujours pas exploitée par la direction.

Pour la CGT, la direction est loin de répondre aux légitimes revendications des cheminots des ÉALE. Les sujets suivants sont toujours en suspens, à savoir :

- L'augmentation de 20 % de la prime de travail ;
- La généralisation et augmentation conséquente de « sujétion ÉALE » des RSS et la rendre liquidable ;
- La généralisation de l'attribution de la prime « grand travaux » lors de GOP, SPRC, RVB, ou de suite rapide pour les RSS ;
- Le déroulement de carrière jusqu'à la classe 6 pour les RSS souhaitant rester en poste ;
- Le passage à la classe 4 a minima pour tous les agents d'astreinte ;
- La requalification en tâche essentielle de sécurité pour les RSS et consolidation des filières de recrutement ;
- La formation et suivi pédagogique à renforcer ;
- Un parcours de recrutement spécifique aux ÉALE afin de combler les manques des CO.

Pour la CGT, il conviendra de donner de réelles suites à notre démarche engagée.

